

**Deuxième année - Mention « Science politique »**

**Conférence de méthodes**

***Analyse de la décision***

Cours de Franck Frégosi ([franck.fregosi@sciencespo-aix.fr](mailto:franck.fregosi@sciencespo-aix.fr))  
et Magali Nonjon ([magali.nonjon@sciencespo-aix.fr](mailto:magali.nonjon@sciencespo-aix.fr))

**Yolaine Gassier**

Doctorante en science  
politique

[Gassier.yolaine@live.fr](mailto:Gassier.yolaine@live.fr)

**Julien O'Miel**

Docteur en science  
politique

[Julien.omiel@gmail.com](mailto:Julien.omiel@gmail.com)

---

**Objectifs pédagogiques de l'enseignement.**

Les sciences politiques se sont, un temps, construites comme sciences du bon gouvernement. Ces professionnels des sciences du politique s'érigeaient alors en véritables conseillers du prince. Si cette « fonction » continue d'exister (consultant.es, expert.es, etc.), il n'en demeure pas moins que plusieurs générations de chercheurs ont pris leur distance avec la quête normative de la rationalisation du travail gouvernemental pour le prendre pour objet d'étude. De l'émergence de l'analyse des politiques publiques au tournant sociologique de la sociologie de l'action publique, les politistes s'intéressant à l'action publique ont participé de l'édification de méthodes et de concepts pour analyser comment se produit l'action publique. L'enjeu de cette conférence de méthode est donc double. Il s'agit autant d'apprendre à maîtriser quelques concepts fondamentaux de la sociologie de l'action publique que d'apprendre à les « faire tourner » à partir de matériaux d'enquête de seconde main. Ce double enjeu à la fois théorique et méthodologique vise à saisir les grandes évolutions de l'action publique contemporaine.

**Calendrier des séances.**

Séance 1	Introduction
Séance 2	L'action publique est-elle rationnelle ?
Séance 3	La mise à l'agenda
Séance 4	L'État face à la « société civile »
Séance 5	Les croyances sont-elles le moteur de l'action publique ?
Séance 6	Les élus changent-ils l'action publique ?
Séance 7	Problématiser l'action publique
Séance 8	Enquêter sur l'action publique
Séance 9	Présentations orales
Séance 10	Présentations orales

NB : la présence à chacune des séances est obligatoire. Les absences doivent impérativement être justifiées. Deux absences non justifiées entraîneront un zéro.

## Déroulé et contenu des séances.

Les séances de conférences de méthodes durent deux heures. Les dix séances de la conférence s'articulent en trois temps :

- Un premier temps de travail sur textes reprenant cinq grands thèmes de la sociologie de l'action publique ;
- Un deuxième temps pour lequel deux séances sont réservées au travail de préparation des dossiers ;
- Un troisième temps consacré à la présentation des travaux de groupe et à leur discussion.

- **Séances 2 à 6 : travail sur textes**

Chacune de ces séances vise à fournir à travers des articles scientifiques, des outils théoriques permettant d'analyser certaines caractéristiques de l'action publique. Il est donc indispensable de réaliser le travail de lecture des textes pour tirer profit de la Conférence de méthode. Les séances se structurent autour d'une thématique spécifique traduite en une problématique générale. Pour autant, afin de donner de la chair à la réflexion et saisir la façon « d'opérationnaliser » la théorie d'un point de vue méthodologique et empirique, nous incarnerons ces grandes problématiques à travers un thème : le logement.

Comme vous le constaterez dans le descriptif (pages 6 à 10), chaque séance se scinde en deux parties :

- La première heure sera réservée à la compréhension des deux textes théoriques en lien avec la problématique proposée pour chaque séance. Ces textes seront présentés oralement à la classe par un groupe de deux à trois étudiants. À l'issue de la présentation, une discussion permettra de débattre des enjeux soulevés par ces textes mais également permettre aux étudiant.es de clarifier certains aspects de la problématique de la séance ;
- La deuxième heure s'organisera autour d'un texte scientifique et de documents (articles de presse, extraits de rapport, documents audio ou vidéo) se rapportant à la question du logement. A travers le document scientifique, il s'agira de saisir la manière dont l'auteur a, d'un point de vue empirique et méthodologique, répondu aux questions que soulèvent les textes théoriques. Les autres documents (articles de presse, etc.) permettront de poursuivre la discussion sur ce que donnent à voir des « éléments de terrain » et la façon dont nous pourrions construire et poursuivre une enquête sur le sujet.

Chaque séance ouvre une série de questions posées par la sociologie de l'action publique. Cependant afin de ne pas tomber dans l'écueil du théoricisme, nous proposons à la fois d'incarner ces questions à travers le logement mais également de vous amener à réfléchir sur un thème en petit groupe (cf. documents de présentation des dispositifs d'action publique). La principale attente de ce cours est donc un travail de problématisation et de recueil de données sur un thème précis par groupe d'étudiant.es.

- **Séances 7 et 8** : aide à la préparation du dossier de recherche sur les dispositifs d'action publique

Ces séances ont vocation à vous aider à avancer dans la réalisation du dossier. Toutes les étapes, du choix de la problématique à la cartographie des acteurs, de la construction du guide d'entretien à la recherche de concepts opératoires, seront décortiquées. Vous aurez donc la possibilité de préparer en groupe le canevas des futurs dossiers en étant cadré par l'enseignant.

- **Séances 9 et 10** : présentations orales de l'état d'avancement des dossiers

Pour les deux dernières séances, chaque groupe devra présenter l'état d'avancement de ses recherches sur le dispositif d'action publique sélectionné en 20 minutes. Cette présentation devra comprendre une partie qui précise la problématique choisie, la cartographie des acteurs enquêtés, une présentation des pistes liées aux entretiens que vous aurez réalisés (attention, pour la présentation orale au moins un entretien auprès d'un acteur de terrain devra être réalisé). Vous devrez également consacrer une partie de la présentation à la mobilisation des outils théoriques vus en cours (magistral ou CDM). En d'autres termes, montrer la manière dont vos recherches s'inscrivent dans les débats théoriques.

### Modalités d'évaluation.

Le cours comporte quatre évaluations :

1. La première est une note individuelle : pour préparer chaque séance, les étudiant-e-s liront obligatoirement l'ensemble des textes du dossier et répondront par écrit aux questions posées (une à deux pages **impérativement dactylographiées**), censées les guider dans cette lecture. Les réponses feront **au minimum 15 à 20 lignes** et seront structurées et problématisées. L'enseignant.e ramassera aléatoirement cinq préparations par semaine.
2. Une deuxième note sera attribuée lors de la **présentation orale des textes** par petits groupes (deux à trois étudiants). Elle consistera en une **bonification de la moyenne générale** à raison de deux points maximum. Cette bonification prendra également en compte la **participation orale individuelle** en séance. Attention, si la présentation orale des textes est bâclée, un malus sur la moyenne générale pourra être envisagé par l'enseignant.
3. Une troisième note sera attribuée au rendu **du dossier écrit** consacré au dispositif d'action publique que vous aurez choisi (un par groupe de quatre à cinq étudiants). Attention, cette note sera la même pour l'ensemble des étudiants investis dans le dossier.
4. Une quatrième note **visera à évaluer la présentation orale de votre dossier thématique lors des séances 9 ou 10**. Attention, cette note sera la même pour l'ensemble des étudiants investis dans le dossier.

**Récapitulatif** : la moyenne générale de la CDM sera composée de la note de présentation écrite (30%), de la note du dossier de recherche sur le dispositif d'action publique choisi (60%), de la note de présentation orale de vos avancées lors des séances 9 et 10 (10%) et pondérée positivement ou négativement par la présentation orale des textes et la participation générale de l'étudiant.

**Consignes concernant la réalisation du dossier écrit.**

Le dossier d'une vingtaine de pages minimum (30 maximum) comportera une introduction qui devra préciser les étapes de construction de la problématique, un encadré méthodologique revenant sur le choix des acteurs interviewés, une présentation synthétique de leur profil, les autres matériaux récoltés (archives, article de presse, document de travail, etc.). Le cœur du dossier vous permettra de répondre à la problématique choisie en mobilisant des concepts/notions théoriques vus en cours magistral et CDM ainsi qu'une analyse des entretiens réalisés sur le terrain et des autres matériaux récoltés.

NB : Chaque étudiant devra réaliser un entretien, ce qui signifie que le dossier sera composé au final d'une analyse reposant au moins sur 4 entretiens. Vos enseignants sont là pour vous guider dans le choix des personnes à enquêter. Vous devez impérativement avoir une idée précise des acteurs que vous souhaitez interviewer pour la **séance 7**.

**Le dossier devra être envoyé en format pdf à votre enseignant(e) :**

[gassier.yolaine@live.fr](mailto:gassier.yolaine@live.fr) ou [julien.omiel@gmail.com](mailto:julien.omiel@gmail.com)

Merci de préciser dans le nom du fichier pdf : le nom des étudiants ayant rédigé le dossier et le dispositif étudié.

**Dead-line de rendu : dimanche 16 avril minuit !!!**

**Thèmes proposés.**

	Dispositifs d'action publique	Etudiants
<i>Dispositif 1</i>	Marseille, capitale européenne de la culture	
<i>Dispositif 2</i>	Le parc national des Calanques	
<i>Dispositif 3</i>	Les opérations de démolition/reconstruction à Marseille. Le cas de la cité des Créneaux	
<i>Dispositif 4</i>	Les Zones franches urbaines marseillaises	
<i>Dispositif 5</i>	Les Conseils citoyens	
<i>Dispositif 6</i>	Le projet d'une grande mosquée à Marseille	
<i>Dispositif 7</i>	Le projet de rénovation urbaine de la Plaine	
<i>Dispositif 8</i>	L'École de la deuxième chance	
<i>Dispositif 9</i>	Les politiques de la nuit à Marseille	

## **Bibliographie générale.**

**1) Manuels sur l'analyse des politiques et de l'action publiques** (à consulter régulièrement en appui des séances de CDM et du cours magistral) :

**Boussaguet (L.), Jacquot (S.), Ravinet (P.)**, dir., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

**De Maillard (J.), Kübler (D.)**, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009.

**Gaudin (J.-P.)**, *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po-Dalloz, 2004.

**Hassenteufel (P.)**, *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, 2008.

**Le Galès (P.) et Lascoumes (P.)**, *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, 2007.

**Massardier (G.)**, *Politiques et Actions Publiques*, Paris, Dalloz/Armand Colin, 2003.

**Mény (Y.), Thoenig (J.-C.)**, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.

**Muller (P.)**, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, Que sais-je?, 2003 (5<sup>ème</sup> édition).

**Muller (P.), Surel (Y.)**, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, Coll. Clefs, 2000 (2<sup>ème</sup> édition).

## **2) Ouvrages complémentaires :**

**Badie (B.), Birnbaum (P.)**, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Hachette-Pluriel, 1982.

**Chevallier (J.)**, *Science administrative*, Paris, PUF, 2002.

**Dupuy (F.), Thoenig (J.-C.)**, *Sociologie de l'administration française*, Paris, Armand-Colin, 1983.

**Duran (P.)**, *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, 1999.

**Eymeri-Douzans (J. -M.), Bouckaert (G.) (dir.)**, *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013.

**Neveu (E.)**, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015.

## **3) Manuels de sociologie politique recommandés (présentant des chapitres sur l'action publique) :**

**Braud (P.)**, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2000 (5<sup>ème</sup> édition) (cf. chapitre 9, section 2 et chapitre 10, section 3).

**Cohen (A.), Lacroix (B.), Riutort (P.)**, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009 (cf. chapitre V)

**Lagroye (J.), avec François (B.), Sawicki (F.)**, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP-Dalloz, 2006 (5<sup>ème</sup> édition refondue) (cf. Chapitres VI et VII).

## **4) Revues à consulter :**

*Actes de la recherche en sciences sociales / Genèses / Gouvernement et action publique / Participations / Politique et management public / Politix / Pouvoirs / Revue française de science politique*

Ces revus sont, pour l'essentiel des numéros, disponibles en ligne aux adresses suivantes : <http://www.persee.fr/index.do> (gratuitement) ou <https://www.cairn.info/> (à l'aide de vos identifiants Aix-Marseille Université).

D'autres revues de sciences sociales (dont *Cultures et conflits*) sont disponibles sur le site d'édition scientifique en ligne « Revues.org » (<http://www.revues.org>).

## Séance 2 : L'ACTION PUBLIQUE EST-ELLE RATIONNELLE ?

**Notions à étudier :** analyse séquentielle, *problem-solving*, rationalité limitée, *New public management*, réforme de l'État et rationalisation administrative, rhétorique et outils de l'action publique rationnelle (évaluation, statistique, etc.).

### Questionnement/enjeux théoriques :

La décision publique est-elle rationnelle ?

Quels principes sont au cœur du processus de rationalisation de l'action publique ?

De quelle manière cette rationalité se diffuse-t-elle au sein des institutions ?

### Lectures théoriques :

- **Texte 1 :** Michel **CROZIER** & Ehrard **FRIEDBERG**, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, p. 327-337
- **Texte 2 :** Philippe **BEZES**, « État, experts et savoirs néo-managériaux. Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 2012, p. 16-37.

### Partie thématique sur le logement :

- **Texte 3 :** Jeanne **DEMOULIN**, « Du locataire au client, tournant néolibéral et participation dans la gestion des HLM », *Participations*, 2014/3 (N° 10), p. 13-37.

### Cas empiriques :

- **Cas 1 :** « A Puteaux, la gestion très sélecte des HLM mise en cause », *Europe 1*, 28 juillet 2016

<http://www.europe1.fr/societe/a-puteaux-la-gestion-tres-select-des-hlm-mise-en-cause-2809672>

- **Cas 2 :** « La qualité de service : nouvel impératif pour les bailleurs sociaux », *Les Echos*, 2 décembre 2016

<http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-163151-la-qualite-de-service-nouvel-imperatif-pour-les-bailleurs-sociaux-2047600.php>

### Questions :

1/ En vous appuyant sur textes 1, 2 et 3, en quoi peut-on dire que le modèle séquentiel d'analyse des politiques publiques véhicule une vision rationnelle de celles-ci ? Quelles critiques peut-on apporter à ce modèle ?

2/ Quels principes sont au cœur des transformations qui touchent l'État et son administration ? De quelle manière se diffusent-ils (texte 2) et comment cela se traduit-il dans le cas de la politique du logement social (texte 3) ?

3/ En quoi les articles de presse illustrent-ils les résultats mis en avant dans les textes 2 et 3 ?

### Séance 3 : COMMENT UN PROBLÈME DEVIENT-IL PUBLIC ?

**Notions à étudier** : problématisation politique, mise à l'agenda, construction des problèmes publics, lanceur d'alerte, traduction en solution technique, irréversibilité technique, publicisation.

#### **Questionnement/enjeux théoriques :**

En quoi la définition d'un problème public balise-t-elle sa mise à l'agenda ? Comment un problème public est-il inscrit à l'agenda ? Quels sont les acteurs clés de la mise à l'agenda ? Quelle est la portée et quelles sont les limites des approches en terme d'*agenda-setting* ?

#### **Lectures théoriques :**

- **Texte 1** : Laurie **BOUSSAGUET**, Les « faiseuses » d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe, *Revue française de science politique*, 2009/2, Volume 59, p. 221-246.
- **Texte 2** : Emmanuel **HENRY**, « Quand l'action publique devient nécessaire : qu'a signifié 'résoudre' la crise de l'amiante ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 2, avril 2004, p. 289-314.

#### **Partie thématique sur le logement :**

- **Texte 3** : Fabien **DESAGE**, « Un peuplement de qualité. Mise en œuvre de la loi SRU dans le Périurbain résidentiel aisé et discrimination discrète », *Gouvernement et action publique*, 2016/3, pp. 83 à 112.

#### **Cas empiriques :**

- **Cas 1** : « Il y a dix ans, l'appel des Enfants de Don Quichotte », *France inter*, décembre 2016

<https://video.search.yahoo.com/search/video?fr=tightropetb&p=mobilisations+les+enfants+de+don+quichotte#id=55&vid=f48fa3c3d572a5e8acf8c4907992a838&action=view>

- **Cas 2** : Vidéos autour des mobilisations des enfants de Don Quichotte : <https://video.search.yahoo.com/search/video?fr=tightropetb&p=mobilisations+les+enfants+de+don+quichotte#id=56&vid=35c816762a8f6518871de4a69b71e226&action=view>

#### **Questions :**

1/ En vous aidant des textes 1 et 2 essayez d'identifier les points communs et les différences entre les processus de mise à l'agenda de la question de l'amiante et des abus sexuels sur mineur ?

2/ En vous aidant de la lecture des textes 1, 2 et 3, Pourquoi peut-on dire que les opérations de catégorisation du problème/de délimitation du problème balisent la mise en œuvre des politiques publiques ?

3/ En quoi les documents vidéos et de presse écrite interrogent les enjeux de la médiatisation dans la mise à l'agenda du DALO ? comment définiriez-vous cette médiatisation ? La médiatisation des actions des enfants de don quichotte suffit-elle à elle seule à expliquer la mise à l'agenda du droit au logement opposable ?



## Séance 4 : L'ÉTAT FACE À LA « SOCIÉTÉ CIVILE »

**Notions à étudier :** pluralisation de l'action publique, société civile, groupes d'intérêt, gouvernance, corporatisme/pluralisme/transnationalisme, entrepreneurs de cause, mobilisation collective.

### **Questionnement/enjeux théoriques :**

Les décisions publiques ne sont-elles prises que par des acteurs publics ? En d'autres termes, qui décide/gouverne ?

Face au phénomène de pluralisation des acteurs de l'action publique, dans quelle mesure les décisions peuvent-elles être influencées, voire mises en œuvre par d'autres acteurs que les seuls acteurs publics ?

Que dire du rôle de l'État : retrait, redéploiement, recomposition ?

### **Lectures théoriques :**

- **Texte 1 :** Michel **OFFERLE**, Sociologie des groupes d'intérêt, Paris, Montchrestien, 1994, 2<sup>ème</sup> édition, extraits (p. 129-145)
- **Texte 2 :** Patrick **HASSEUTEUFEL**, « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'État en interaction », *Pouvoirs*, 1995, n°74.

### **Partie thématique sur le logement :**

- **Texte 3 :** Julie **POLLARD**, « Les groupes d'intérêt vus du local. Les promoteurs immobiliers dans le secteur du logement en France », *Revue française de science politique*, 2011/4, vol. 61, p. 681-705.

### **Cas empiriques :**

- **Cas 1 :** « Ile-de-France : mobilisation pour sauver les chartes sur les ventes de logements », *Le Parisien*, 16 août 2016

<http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/ile-de-france-mobilisation-pour-sauver-les-chartes-sur-les-ventes-de-logements-16-08-2016-6045439.php>

- **Cas 2 :** « Quarante élus d'Ile-de-France défendent les chartes promoteurs dans un texte collectif », *Le Monde*, 23 août 2016

<http://www.lemoniteur.fr/article/quarante-elus-d-ile-de-france-defendent-les-chartes-promoteurs-dans-un-texte-collectif-33018344>

### **Questions :**

1/ A partir des textes 1 et 2, expliquez dans quelle mesure peut-on dire que les groupes d'intérêt produisent l'action publique autant qu'ils sont produits par elle ?

2/ Dans le texte 3, quel est le répertoire d'action mobilisé par le groupe d'intérêt et quels effets cela produit-il sur l'action publique ?

3/ Articles de presse : quels sont les acteurs présents, quels sont leurs intérêts et de quelle manière se mobilisent-ils ? Qu'est-ce que cette controverse nous apprend du rôle de l'acteur public et de la production de l'action publique ?



**Séance 5 : LES CROYANCES SONT-ELLES LE MOTEUR DE L'ACTION  
PUBLIQUE ?  
(VERSION PROVISOIRE)**

**Notions à étudier :** référentiel ; approches cognitives, référentiel modernisateur, tournant néo-libéral, idéalisme.

**Questionnement/enjeux théoriques :**

Comment objectiver le changement dans l'action publique ? Assiste-t-on à une dépolitisation de l'action publique ? Qu'est-ce qu'une idée en politique ?

**Lectures théoriques :**

- **Texte 1 :** Pierre **MULLER**, « Comment les idées deviennent-elles politiques ? La naissance d'une nouvelle idéologie paysanne en France, 1945-1965 », *RFSP*, 1, 1982.
- **Texte 2 :** Fabien **DESAGE** et Jérôme **GODARD**, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'analyse de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4, p. 641-654 (extrait).

**Partie thématique sur le logement :**

**Texte 3 :** Annick **TANTER** et Jean-Claude **TOUBON**, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation ». *Sociétés contemporaines*, 33(1), 59-86. 1999.

**Cas empiriques :**

- Cas 1 :**
- Cas 2 :**

**Questions :**

1/ *En quoi les jeunes paysans membres du CNJA sont-ils des « médiateurs » d'une nouvelle politique agricole ? Expliquez leur rôle dans le changement de référentiel. (Texte 1)*

2/ *Pourquoi l'approche cognitive peut-elle être parfois taxée d'« idéalisme » ? (Définissez et illustrez) (Texte 2)*

3/ *Pourquoi l'invocation récurrente du dispositif « job rotation » par les acteurs locaux du Nord-Pas-de-Calais ne suffit pas à parler de nouveau « référentiel » en matière de politiques locales de l'emploi ? (Texte 2)*

## Séance 6 : LES ELUS CHANGENT-ILS LES POLITIQUES PUBLIQUES ? (VERSION PROVISOIRE)

**Notions à étudier** : incrémentalisme ; *path dependence* ; volontarisme.

### **Questionnement/enjeux théoriques :**

Les élus ont-ils des marges de manœuvres ? La variable partisane peut-elle expliquer des différences dans l'action publique ?

### **Lectures théoriques :**

- **Texte 1** : Alexandre **SINÉ**, *L'ordre budgétaire, l'économie politique des dépenses de l'Etat*, Paris, Economica, Collection Etudes politiques, 2006, p. 109-133
- **Texte 2** : Cesare **MATTINA**, « Les élus en action. Redistribution clientélaire et transformations des ressources publiques en milieu urbain », *Sciences de la Société*, numéro thématique : « la production de l'action publique dans l'exercice du métier politique n.71, 2007, pp.47-66

### **Partie thématique sur le logement :**

- **Texte 3** : Olivier **MASCLET**, « Du " bastion " au " ghetto ". Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4/2005 (n° 159), p. 10-25.

### **Cas empiriques :**

- **Cas 1** : « Peut-on se passer du clientélisme ? », *France Culture*, Émission « du grain à moudre », 5 février 2016

<https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-moudre/peut-se-passer-du-clientelisme>

- **Cas 2** : « Le clientélisme en questions », *Le Ravi*, 3 juin 2005.

<http://www.leravi.org/spip.php?article248>

### **Questions :**

1/ Comment les temporalités électorales pèsent-elles sur la conduite des politiques publiques ?

2/ En quoi la politique budgétaire est-elle incrémentale ?

## Séance 7 : PROBLEMATISER L'ACTION PUBLIQUE

**Texte** : Lemieux, C., « Problématiser » in S. Paugam, dir. *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, p. 27-51.

### **Questions :**

- 1/ Qu'est-ce qu'une question scolastique ? Donnez des exemples.
- 2/ Qu'est-ce qu'une question descriptive ? Donnez des exemples
- 3/ Qu'est-ce que veut dire « naturaliser » ? Pourquoi est-ce « anti-sociologique » ?
- 4/ De quoi nous parle Lemieux quand il évoque, page 42, la double homogénéité nécessaire au travail sociologique ?

## Séance 8 : Enquêter sur l'action publique

**Texte** : Beaud, S et F. Weber, « choisir un thème et un terrain » in *Le guide de l'enquête de terrain*. Repères, La découverte. 1997. p. 23-58.

### **Questions :**

- 1/ A quoi renvoie l'idée du « prosaïsme du terrain » ? Qu'est-ce que pourraient être sur vos thèmes des terrains trop larges ou trop difficiles ?
- 2/ Pourquoi un terrain « proche » est-il à la fois un atout et un inconvénient dans l'enquête ?

## **Dispositif 1 : Marseille, capitale européenne de la culture**

### **Présentation du dispositif :**

Le label « capitale européenne de la culture » a été créé par l'Union européenne en 1985. Plusieurs villes françaises ont obtenu ce titre (Lille, Paris, Avignon) avant Marseille participant de la magnification de l'intérêt d'un tel label. Il permet en effet de drainer de nombreux financements tant publics que privés. Le budget de Marseille pour l'événement se monte à plus de 90 millions d'euros, dont 83% issus de l'Union européenne et des collectivités locales. Il voit la rénovation de nombreuses structures culturelles tout comme la transformation de certains quartiers du centre de la ville (piétonisation du Vieux-Port, élargissement de la friche de la belle de Mai). De nombreuses polémiques ont eu lieu pendant l'année 2013. Outre le financement de concerts privés par des subventions publiques (Concert de David Guetta finalement annulé), c'est également la déconnexion entre les publics marseillais (notamment des populations pauvres et précarisées du nord de la ville) et les différentes activités et manifestations prévues qui ont pu alimenter la controverse autour d'un événement par ailleurs souvent décrié dans d'autres villes pour être au service de politique de gentrification et essentiellement porté sur la « culture dominante ». Ces différentes critiques ont d'ailleurs donné lieu à une mobilisation inédite : la création d'un festival off voire même d'un off du off.

Le choix de ce thème ouvre une série de pistes de réflexion sur l'action publique. D'abord, elle interroge le rôle de la culture dans l'action publique en général. En effet, ce label repose sur la croyance en l'économie créative ou pour le dire autrement en la capacité de la culture à agir sur le développement économique et les transformations urbaines. Ensuite, elle permet de se questionner sur les rapports entre action publique et ses publics. Enfin elle interroge également les rapports entre les collectivités et la société civile (acteurs économiques privés, mondes associatifs, etc.).

### **Lectures spécialisées :**

- « Lille 2004 : une capitale européenne de la culture. Des usages politiques et territoriaux de la culture » In Bachelet (F.), Menerault (P.), Paris (D.), dir., *Action publique et projet métropolitain*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- « Une culture' partagée du territoire ? Lille 2004, capitale européenne de la culture » in Faure (A.), Négrier (E.), dir., *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, 2007
- « Marseille2013 Off, l'institutionnalisation d'une critique », *Faire Savoirs*, à paraître.
- « City-branding et fragmentation métropolitaine : l'impossible recherche d'une marque territoriale dans le cas du territoire marseillais », *Communication et Langages*, 175, 2013.
- « Entrepreneurial Participation in International Local Politics : the Case of Marseilles, European Capital of Culture 2013 », in Van Deth Jan, William Maloney, *New Participatory Dimensions in Civil Society : Professionalization and Individualized Collective Action*, Londres, Routledge 2011.
- La Brique, « Lille 3000 : les masques et la thune ». Mars 2014 : [https://www.labrique.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=84:lille3000-les-masques-et-la-thune&catid=14:enquetes-et-infos&Itemid=180](https://www.labrique.net/index.php?option=com_content&view=article&id=84:lille3000-les-masques-et-la-thune&catid=14:enquetes-et-infos&Itemid=180)

## **Dispositif 2 : Le Parc national des Calanques**

### **Présentation du dispositif :**

Le 18 avril 2014, le dixième parc national en France consacre la richesse naturelle exceptionnelle des calanques. Pour la première fois est créé en Europe le premier parc périurbain, terrestre et marin. Les missions du parc national des calanques sont multiples mais essentiellement centrées sur la protection et la préservation de l'environnement (<http://www.calanques-parcnational.fr/fr/des-actions>). Depuis sa mise en place, le parc national des calanques encadre l'ensemble des travaux et des constructions sur ce site protégé soumis à une autorisation spéciale délivrée par le parc après avis du conseil scientifique. La création de ce Parc et sa gestion du littoral suscitent depuis 2014 de nombreuses controverses. Son ancrage dans le péri-urbain a en effet amené les agents du parc et le conseil d'administration à être au cœur de nombreuses polémiques, notamment autour de la gestion de ce qui est aujourd'hui communément appelé « l'affaire des boues rouges ». La fosse de Cassidaigne, où sont engloutis près de 32 millions de tonnes de boues rouges déversées par l'usine Alteo de Gardanne entre, en effet, dans son périmètre.

Ce choix de thème interroge les enjeux de gouvernance dans l'aménagement des littoraux. Il permet de traiter de la question de l'intérêt général/particulier en terme environnemental. L'examen des mobilisations autour de la question environnementale permet également d'explorer la thématique de l'*agenda-setting* et plus largement des processus de concertation dans l'action publique.

### **Lectures spécialisées :**

- Philippe Deboudt, « L'aménagement du territoire littoral à l'épreuve des inégalités environnementales », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 2015/3, (N° 79), p. 83-89.
- Cécilia Claeys, « Créer un parc national des Calanques : préserver, partager ou confisquer un patrimoine socio-naturel ? », *Annales de géographie* 2014/4 (n° 698), p. 995-1015.
- Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive, « Introduction », *Noroi* [En ligne], 238-239 | 2016, mis en ligne le 17 octobre 2016, consulté le 02 novembre 2016.

### **Dispositif 3 : Les opérations de démolition-reconstruction à Marseille – le cas de la cité des créneaux**

#### **Présentation du dispositif :**

Le quartier des créneaux est le nom d'une cité construite dans les années soixante afin de résorber certains bidonvilles de Marseille. A cette époque, 4 tours sont construites dans le vallon des Aygalades entre l'A7, un cimetière et des friches industrielles. Ce quartier est décrit par l'agence de rénovation urbaine comme soumis à « un fort isolement sur un espace délaissé, marqué par l'éloignement de tous les services, la proximité de lourdes nuisances, et l'absence de transports en commun ». Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, la destruction des tours est programmée (opération en cours depuis 2011) et le relogement des locataires prévu dans des petites résidences neuves à proximité du site et hors site. Le bailleur social engagé dans ce projet de rénovation est la Logirem, bailleur privé spécialisé dans l'accueil des populations en très grande difficulté. La démolition du quartier des créneaux à Marseille a rencontré des oppositions sans que ces dernières ne puissent être considérées comme très conflictuelles comparativement à d'autres projets de démolition (notamment celui du quartier de l'Alma Gare à Roubaix dans les années 70). En 2012, le terrain vague laissé vacant suite à la démolition des tours a accueilli une population de Roms. La présence de ce campement illégal a suscité une vive réaction de la part des riverains issus du quartier des créneaux à qui l'on venait de proposer un relogement comme auprès des quelques habitants refusant de quitter la dernière tour encore en place. Aujourd'hui le projet de rénovation poursuit son cours notamment autour du développement de la cité artisanale et l'extension du cimetière des Aygalades (hors PRU).

Le choix de ce thème interroge des enjeux classiques autour des politiques publiques de logement qui a bien des égards peuvent être appréhendées comme de véritables politiques de peuplement. Il questionne notamment les usages des opérations de démolition-reconstruction par les bailleurs sociaux comme espace de recomposition de leur clientèle. Il pose également la question des publics cibles de ces politiques de relogement et la capacité des politiques de relogement à désenclaver un quartier.

#### **Lectures spécialisées :**

- Fabien Desage, Christelle Morel Journel et Valérie Sala Pala (dir.), 2014, *Le peuplement comme politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 385 p.
- Renaud Epstein, *La rénovation urbaine*, académique, Presses de sciencepo 2013.
- Christine Lelévrier, Au nom de la « mixité sociale ». Les effets paradoxaux des politiques de rénovation urbaine, *Savoir/Agir* 2013/2 (n° 24), p. 11-17.
- « La rénovation urbaine, une réelle solution pour le désenclavement des quartiers ? », *Made in Marseille*, 21 mars 2016\_ <http://madeinmarseille.net/13377-renovation-urbaine-relogement-quartier/>
- « Marseille : ils ont chassé des Roms et s'en expliquent », *Le Figaro*, 28 septembre 2012 <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/09/28/01016-20120928ARTFIG00751-marseille-ils-ont-chasse-des-roms-et-s-en-expliquent.php>

## **Dispositif 4 : Les ZFU marseillaises**

### **Présentation du dispositif :**

La zone franche urbaine est un outil de zonage, découlant des politiques de géographie prioritaire. Mis en place par l'État en 1996 (notamment par Jean-Claude Gaudin alors ministre de la ville et maire de Marseille) et reconduit jusqu'en 2020, il se calque sur le dispositif de zones urbaines sensibles (ZUS).

Le principe est de favoriser l'installation d'entreprises dans des quartiers connaissant des difficultés sociales et économiques, à travers des mesures d'exonérations fiscales et sociales dégressives pour les entreprises qui s'y installeraient. Le dispositif est cependant soumis à des conditionnalités : clause d'embauches locales, exclusion de certaines activités, etc.

Deux ZFU ont été implantées à Marseille englobant plusieurs arrondissements des quartiers Nord de la ville : la ZFU Nord Littoral (15/16èmes) en 1997, la ZFU des 14/15èmes Sud en 2004. Si des emplois ont certes été créés, peut-on pour autant dire que ces dispositifs ont atteint les objectifs qu'ils affichaient ? De la même manière, face au développement de projets commerciaux dans le département des Bouches-du-Rhône, des syndicats professionnels (organisations patronales) sont montés au créneau, poussant la municipalité à porter le projet d'une nouvelle ZFU pour préserver l'emploi dans le centre-ville marseillais.

Le choix de ce thème interroge en premier lieu la manière dont se déterminent le périmètre et l'implantation de ces zones (outils cartographiques, indicateurs, négociations) et ce à quoi ils correspondent. De manière plus générale, il s'agira d'interroger les principes et type de rationalité auxquels ces dispositifs de revitalisation de l'emploi par l'activité économique renvoient en pratique. Que peut-on alors dire de l'objectif affiché des dispositifs vis-à-vis leur portée en local (en termes de formes d'appropriation, de contournement) ?

### **Lectures spécialisées :**

- ESTEBE Philippe, « Les quartiers, une affaire d'État. Un instrument territorial », in. *Gouverner par les instruments*, LASCOUMES P. & LE GALES P. (dir.), Presses de Sciences Po, 2005, 370 pages, p. 47-70.
- KIRSZBAUM Thomas, « La discrimination positive territoriale : de l'égalité des chances à la mixité urbaine », *Pouvoirs*, 2004/4, n°111, p. 101-118.
- « Marseille : les commerçants du centre-ville veulent une zone franche », *20 minutes*, 9 mars 2016  
<http://www.20minutes.fr/marseille/1803151-20160309-marseille-commerçants-centre-ville-veulent-zone-franche>



## **Dispositif 5 : Les Conseils citoyens**

### **Présentation du dispositif :**

Les conseils citoyens sont des instances de participation citoyenne instaurées depuis 2014 dans les quartiers dits "*prioritaires*" de la Politique de la Ville. Leur mise en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires doit permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires à la participation des habitants notamment dans toutes les instances de pilotage liées au contrat de ville. Ces instances s'inscrivent à la fois dans la continuité d'un mouvement descendant d'injonction à la participation amorcé depuis les années 90 (ex : obligation d'organiser des commissions particulières de débat public pour tous les grands projets d'aménagement par la loi du 2 février 1995, obligation de la mise en place des conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants depuis la loi de démocratie de proximité de 2002) mais aussi dans une volonté de rupture vis-à-vis des échecs liés aux expérimentations de la concertation et de la participation citoyenne dans la politique de la ville (voir à ce sujet le rapport de Marie-Hélène Bacquée et de Mohammed Mechmache). Le Parlement a récemment donné le 22 décembre 2016 son feu vert définitif, par un vote de l'Assemblée, au projet de loi Egalité et citoyenneté, dit PLEC qui permet aux conseils citoyens de se doter du droit d'interpeller les préfets de département en cas de "difficultés particulières rencontrées par les habitants". 10 conseils de quartier ont été créés dans la ville de Marseille (<http://www.polvillemarseille.fr/conseilscitoyens.htm>).

Le choix de ce thème offre une série de réflexions sur l'action publique. Il permet d'interroger tout d'abord la place qu'occupe aujourd'hui la participation comme nouveau paradigme de l'action publique et la manière dont la participation est devenue en tant que tel un instrument de gouvernement. La création de ces instances questionne également la concurrence qui existe aujourd'hui entre les instances participatives mais aussi les dynamiques de professionnalisation de la participation. Elle invite à poser la question des liens entre participation et lutte contre l'exclusion et la manière dont ces instances sont capables de mobiliser un public « nouveau » notamment en situation d'exclusion. Enfin, ce thème invite à penser la spécificité des modalités de fonctionnement de la participation dans la politique de la ville : quelles en sont les modalités ? En quoi les expérimentations menées dans le cadre de la politique de la ville se distinguent-elles des expériences menées dans d'autres secteurs d'action publique ? Peut-on parler d'un *empowerment* à la française ? Ces questions ne sont bien évidemment pas exhaustives.

### **Lectures spécialisées :**

- Marion Carrel, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », *Informations sociales* 2013/5 (n° 179), p. 144-151.
- Bacqué M.-H. et Mechmache M., 2013, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », rapport remis au ministre délégué chargé de la Ville.
- Carrel M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS éd., coll. « Gouvernement en questions »
- Gourgues G. (dir.), 2012, « Produire la démocratie. Ingénieries et ingénieurs de l'offre publique de participation », dossier, *Quaderni*, n° 79.
- Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.

## **Dispositif 6 : Le projet d'une grande mosquée à Marseille**

### **Présentation du dispositif :**

Si le projet de grande mosquée de Marseille né au début des années 2000 d'une demande d'associations religieuses, la demande sociale de construire à un besoin semble plus ancienne. Partant du constat que les lieux de culte existants sont saturés et devant certaines pratiques (prières de rue) stigmatisées dans les discours politiques, le projet viendrait pallier à ces manques, en faisant de la mosquée de Marseille, la première de France en termes de capacité d'accueil. De manière à le concrétiser, une association « La mosquée de Marseille » est spécifiquement créée en 2006. Un an plus tard, la mairie de Marseille propose un terrain situé dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Cependant, du fait de désaccords entre associations, notamment quant à l'origine des fonds mobilisés, le projet est retardé. Malgré des travaux débutés en 2010, une bataille judiciaire est lancée en 2011 en raison d'un permis de construire. Malgré une campagne de don lancée par l'association, des problèmes de financement persistent, poussant le Conseil municipal à voter en 2016 une résiliation du bail, mettant un coup d'arrêt au projet.

Le choix de ce thème interroge le rôle joué par des acteurs tiers (associations confessionnelles en premier lieu) dans le cours de l'action publique. Il met en évidence les différents répertoires d'action mobilisés, de l'émergence d'un problème social, en passant par ses controverses (rivalités, réticences), à ses tentatives de résolution, interrogeant la capacité des pouvoirs publics à traiter cette question. Le thème pose aussi la question de la manière dont le religieux s'insère dans le/la politique et vice-versa. Dans quelle mesure leurs activités peuvent-elles être qualifiées de politiques et de quelle façon les représentants publics font du religieux et des communautés religieuses un enjeu politique ?

### **Lectures spécialisées :**

- FREGOSI Franck, « Les mosquées dans la République. Quelle régulation locale du culte musulman ? », *Confluences Méditerranée*, 2006/2 (N°57)
- ETIENNE Bruno, « Marseille espérance comme exemple d'interaction ville-religions : l'association Marseille espérance », in FREGOSI.F. (dir.), *Le religieux dans la commune. Les régulations locales du pluralisme religieux en France*, Genève, Labor et Fides, 2001, pp. 164-181.
- TORREKENS Corinne, « Concertation et négociation à l'échelle politique locale. Le cas de la gestion locale de l'islam à Bruxelles », *Participations*, n°2, 2012, p. 126-145.

## **Dispositif 7 : Le projet de rénovation urbaine de la Plaine**

### **Présentation du dispositif :**

Depuis plusieurs années la ville de Marseille a entrepris un grand mouvement de rénovation de certaines parties de la ville. Parmi ceux-ci, le quartier de la Plaine et tout particulièrement la place sur lequel se déroule plusieurs fois par semaine le marché de la Plaine. Si la municipalité présente ce plan de rénovation comme un projet d'embellissement du quartier pour un montant de plus de 11 millions d'euros, de nombreux groupe d'acteurs se mobilisent contre un projet qu'ils estiment délétère. Les commerçants de la place, les forains, les habitants du quartier luttent contre un projet de rénovation qui risquent selon eux de dénaturer non seulement le quartier mais également le marché activité névralgique du quartier, lieu de sociabilité et revenus financiers pour nombre d'entre eux. La mairie a mis en place en 2016 des ateliers de concertation organisé par un cabinet de consultants spécialisés en démocratie participative. Les différents ateliers ont donné lieu à de nombreux débats où se sont exprimés les revendications de l'ensemble des parties prenantes. Pour autant, le projet proposé par des architectes ne semblent toujours pas recevoir l'assentiment des acteurs mobilisés. Les forains tout comme les commerçants ont à plusieurs reprises organisées des manifestations pour protester contre le projet. Un collectif d'habitants et de militants – l'assemblée de la Plaine – ont entrepris des actions pour réinvestir la Plaine (construction de bancs et de tables en dur, débats et projections de films) et interpeler l'ensemble des habitants de la Plaine. Ce projet de rénovation est caractéristique des oppositions frontales que suscitent les projets de rénovation d'espaces collectifs qui ont une histoire propre.

Le choix de ce thème ouvre une série de pistes de réflexion sur l'action publique. D'abord, il interroge les modes de gouvernance utilisés dans l'action publique (notamment la concertation). Ensuite, il met à jour les ambivalences des politiques de rénovation urbaine (à qui profite-elle ? Quelles sont les logiques qui les sous-tendent ? Entre rénovation de l'espace urbain et attractivité du territoire ?). Enfin, il permet de questionner la façon dont les acteurs de la société civile et les destinataires de l'action publique se mobilisent contre les producteurs de l'action publique (élus, fonctionnaires, experts, etc.).

### **Lectures spécialisées :**

- CQFD, « La Plaine : quartier libre ». Décembre 2015 : <http://cqfd-journal.org/Marseille-La-Plaine-quartier-libre>
- MadeinMarseille, « à quoi devrait ressembler la Plaine en 2020 ». Décembre 2016 : <http://madeinmarseille.net/20786-projet-place-plaine-jaures/>
- Site de l'assemblée de la Plaine : <http://assembleedelaplaine.free.fr/>

## **Dispositif 8 : L'École de la deuxième chance**

### **Présentation du dispositif :**

L'École de la deuxième chance (ou E2C) est un dispositif de réussite éducative inventé en 1995. Découlant du Livre blanc européen, il a vocation à insérer professionnellement par l'école, de jeunes adultes entre 18 et 25 ans en décrochage scolaire, sortis du système sans qualification ni diplôme. Basées sur un enseignement des bases (socle de compétences et de connaissances fondamentales), un suivi individualisé des élèves et des stages successifs en entreprise (alternance), les formations de relative courte durée sont censées déboucher sur une insertion rapide dans l'emploi (notamment vers des métiers en tension). Les entreprises sont d'ailleurs associées à la gouvernance, en assurant le suivi des stagiaires (pôle entreprises). La première école de ce type a été créée en 1997 à Marseille dans les quartiers Nord, une deuxième école pourrait également voir le jour dans les quartiers Sud. Les écoles qui ont été depuis fondées en France sont aujourd'hui toutes membres du réseau E2C France, une association créée en 2004 ayant pour fonction de labelliser les écoles. Toutes sont financées par des fonds européens (FSE), par les collectivités locales, par des entreprises et depuis quelques années par l'État.

Le choix de ce thème interroge en premier lieu la place de l'Etat. Dans une configuration qui semble créer une relation plus directe entre les institutions européennes et les territoires et alors que le dispositif semble chercher à compenser ce que l'action publique étatique (en matière d'éducation et d'orientation par exemple) n'est pas complètement parvenu à accomplir, de quelle manière fait-il face à cette situation ? Quels enjeux se nichent derrière ce dispositif, notamment dans les rapports entre les différents niveaux d'action publique et les différents acteurs mobilisés ? Dans cette perspective, qu'apporte à la compréhension l'analyse des carrières politiques des promoteurs du projet ?

### **Lectures spécialisées :**

- BARRAULT-STELLA Lorenzo, « Les résistances de la carte scolaire. Les limites du volontarisme politique dans l'action publique », *Politix*, n° 98, 2012, p. 109-127.
- « Une seconde école de la 2<sup>e</sup> chance en projet à Marseille », *La Marseillaise*, 17 février 2016  
<http://www.lamarseillaise.fr/marseille/education/46178-vers-une-seconde-ecole-de-la-2e-chance>

## **Dispositif 9 : Les politiques de la nuit à Marseille**

### **Présentation du dispositif :**

On oublie souvent de s'interroger sur la manière dont les pouvoirs publics entendent gouverner la nuit. Pourtant, la nuit est un enjeu particulièrement important et complexe en termes d'action publique. Il conjugue une série d'enjeux souvent contradictoires : tranquillité publique lorsqu'il s'agit de permettre aux habitants de se reposer ; attractivité du territoire lorsqu'il s'agit d'organiser des espaces de fêtes dans la ville ; problèmes sanitaires lorsqu'il s'agit de lutter contre l'alcoolisation des jeunes ; question de délinquance lorsqu'il s'agit de gérer des flux de population aux intentions diverses. Elle brasse également une série d'acteurs aux intérêts et aux objectifs si ce n'est opposés pour le moins concurrents : le jeune fêtard, le travailleur, le dormeur, le policier, le patron de bars, etc.

Marseille ne déroge pas à la règle. Elle concentre une activité nocturne festive tout particulièrement autour du cour Julien et du quartier de la Plaine et autour du Vieux-Port. Les problèmes de voisinage y sont nombreux et plusieurs établissements de nuit ont mis la clef sous la porte suite à des plaintes de riverains. Des affaires de délinquance aggravées (proxénétismes et trafics) ont également amenés à la fermeture de discothèques et de bars

Le choix de ce thème ouvre une série de pistes de réflexion sur l'action publique. D'abord, la façon dont les pouvoirs publics opèrent des compromis entre les différents intérêts en jeu. Par ailleurs et plus concrètement comment les différents groupes d'acteurs en jeu (municipalité, police nationale et municipales, commerçants, patrons d'établissement de nuit) organisent-ils la nuit (y'a-t-il des dispositifs spécifiques ? Sont-ils coordonnés ?). Enfin, il est également intéressant de s'interroger sur la façon dont les activités nocturnes transforment la ville (implantation de bars et gentrification) ou sont transformés par elle (question des transports publics notamment).

### **Lectures spécialisées :**

- « Marseille : le quartier de l'Opéra va-t-il changer », *La Provence*, 22 janvier 2016  
<http://www.laprovence.com/article/actualites/3766770/marseille-le-quartier-de-lopera-va-t-il-changer.html>
- 20 minutes. « Marseille : La fête en toute conscience avec le label "Plus belle la nuit" ». Avril 2016 : <http://www.20minutes.fr/marseille/1846903-20160517-marseille-fete-toute-conscience-label-plus-belle-nuit>
- Marsactu, « Marseille la nuit : mobilisation contre le « couvre-feu ». Août 2011 : <https://marsactu.fr/marseille-la-nuit-mobilisation-contre-le-couvre-feu/>
- La Nuit, « la nuit ne nous appartient plus vraiment ». Avril 2016 : <https://www.lanuitmagazine.com/nuit-ne-appartient-plus-vraiment/>